

Les notaires de
La Tour d'Aigues
sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Balthazar Gueidan (1601-1652) ¹

Prise en notes : Thomas SPINOSA ²

¹ . Registres 3 E 69/195 à 207.

² . Site : [Prat Généalogie](#)

Description :

3 E 69/195 :

1601-1610 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/196 :

1611-1613 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/205 :

1643-1645 : Ø

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/195
Balthazar Gueidan

1601-1610

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants ³.

1601

f° 1 :

Achat de vigne pour André Aubert contre
Paul Agnel

Le 22/12/1601, a comparu Paul Agnel, marchand, habitant Manosque (04), à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à André Aubert, du lieu de Pierrevert (04), présent, une vigne à Pierrevert, quartier du Castagnier, d'environ 6 hommes, confrontant vigne de Michel Arnoulx, d'Elzias Combe, de Raymond Rey et la [partie ?] des terroirs de Pierrevert et de Sainte-Tulle.

La vente est faite pour le prix de 10 écus sol à 60 sols pièce, que ledit Aubert promet de payer, 5 écus à la Saint-André et les 5 autres écus à la même date l'année d'après.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de Joseph Danjou et Giraud Panisset, travailleur, de ce lieu.

[Signé : J Danjou, P Agnel]

1602

f° 65 :

Quittance pour M^e Gaspard Hupais, notaire
royal de La Tour-d'Aigues, contre Paul
Agnel, rentier des droits seigneuriaux

Le 12/11/1602, a comparu Paul Agnel, marchand, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues,

³ . Voir : <https://prat-genealogie.fr/84/La%20Tour%20d%20Aigues/195.pdf>

lequel comme ancien fermier des droits seigneuriaux de ce lieu a confessé avoir reçu de Paul Danjou, habitant de ce lieu, et des mains de M^e Gaspard Hupais, notaire royal de ce lieu, présent, la somme de 22 écus et ½, à 60 sols pièce, en paiement du droit de lodz et trézain dû audit Agnel suite à la collocation faite par ledit Danjou en qualité de cessionnaire de D^{lle} Delphine Marsal, femme de M^e Jacques Jacquet, de la ville de Pertuis (84), collocation datée du 01/02/1595. Depuis lesdits biens ont été vendus par ledit Danjou à Claude Bouzon et ses enfants, suivant acte reçu par M^e Hupais le 16/10/1598, puis ils ont été cédés audit M^e Hupais par acte reçu par M^e André Jehan, notaire de Pertuis, du 23/10/1602. Ledit M^e Hupais doit payer les droits de lodz dus à cause de la collocation et les arrérages de taille suivant son acte. D'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, dans la boutique d'Elzias Franc, menuisier, en présence dudit Franc et de Pascal Sicard, de ce lieu.

[Signé : Elzias Francou, Hupais, Sicard, P Agnel]

1604 ⁴

f° 95 :

Quittance et prorogation pour Pierre Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre François Pourchier et Valentin Clémens

Le 05/06/1604, ont comparu François Pourchier et Valentin Clément, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Pierre Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 30 écus, suivant acte d'obligation, pour la vente de bœufs dont il eut procès et poursuites pour le paiement. Ils ont reçu 20 écus précédemment d'où quittance, et ils ont prorogé la somme des 31 livres restantes pour l'entier paiement que ledit Bret devra payer d'ici le 1^{er} juillet.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de M^e Pons Verne et Bernard Constans.

[Signé : P Verne, Constans]

Le 20/11/1623, acte de prorogation barré à la demande desdits Pourchier et Valentin Clémens, ce dernier étant dans son lit malade, et qui a dit avoir été payé par ledit Bret.

Fait en ce lieu en présence de M^e Louis Ange, praticien de ce lieu, et Salomon Jourdan et Joseph Aubion.

[Signé : Ange]

f° 106 :

Obligation pour Jean Meollon, écuyer, d'Aix-en-Provence, et Paul Agnel, rentier des droits seigneuriaux, et Jacques Gondon contre Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues

Le 23/10/1604, a comparu Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meollon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, la somme de 40 francs au prix d'une paire de bœufs qu'il a achetée auxdits rentiers, et promet de payer à la Toussaint de l'année prochaine.

Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de M^e Claude Darbon, praticien, et Pierre Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

[Signé : Meoilhon, P Agnel, Darbon]

⁴ . Il n'y a pas d'actes pour l'année 1603.

f° 111 :

Obligation pour M^e François et Jean Brun
contre Pierre Thomé et Georges Roux

Le 26/10/1604, ont comparu Pierre Thomé, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), son rentier, lesquels ont confessé devoir à Jean et François Brun, frères, de ce lieu, présents, savoir audit Jean 1 saumée et ½ de blé annone et audit François 1 saumée et ½ de conségal, reçues, qu'ils promettent de payer d'ici le 1^{er} mai. Ils hypothèquent les récoltes de la métairie de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence d'Esprit Bonin, de Grambois (84), et Guidon Mombrion, de ce lieu.

[Signé : F Brun, Brun, Bonin]

Le 25/08/1605, ledit M^e François Brun, ayant charge de Jean Brun son frère, a confessé avoir reçu dudit Pierre Thomé la somme pour le blé et conségal, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de M^e Pons May et de Brémond Chenard.

[Signé : F Brun, P May, F Brun (signe deux fois)]

f° 116 :

Prorogation pour Sauvaire Mouret contre
Georges Roux, de Saint-Martin [vacat]

Le 17/11/1604, a comparu Sauvaire Mouret, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a dit devoir payer à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, suivant obligation reçue chez M^e Gilly, notaire de Pertuis (84), le 24/05/1602, 7 écus, et depuis ladite somme a été cédée par ledit Bret à Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, suivant cession reçue chez M^e Jean Sauvecane, notaire de ce lieu, pour 27 livres, dont ledit Roux a dit avoir reçu 15 livres, d'où quittance, et pour le reste de 4 écus, ledit Roux a prorogé le paiement audit Mouret qui devra payer les 12 livres d'ici la Magdeleine prochaine.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Jean Bassier, de ce lieu.

[« Vacat pour n'estre d'accord »]

f° 118 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre
Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues

Le 17/11/1604, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal mesure courante et 3 livres en argent, le tout reçu et il promet payer le conségal au 1^{er} mai et l'argent à la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de Vincent May et Guillaume Darbon.

[Signé : V May, Darbon]

Le 07/04/1606, a comparu Antoine Pourchier, lequel fait quittance audit Sauvaire Mouret du conségal et de l'argent ci-dessus, et lui fait quittance des dépenses faites contre ce dernier pour récupérer l'ensemble.

Fait et publié en ce lieu en présence de Raymond Plantard et François Blanc, de ce lieu.

1605

f° 139 :

Achat de vin pour Jean Féliassian, de La
Tour-d'Aigues, contre Jaume Monier, ser-
gent ordinaire

Le 15/03/1605, a comparu Jaume Monier, sergent ordinaire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Féliassian, ménager, de ce lieu, présent, 13 [incertain, mal écrit] coupes de vin pur qu'il a dans un « *vayseau avec trois autres pareglyer* » dans la cave de François Icard, de ce lieu, à 24 sols la coupe, soit au total 26 florins que ledit Féliassian promet de payer d'ici le 15 août, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de François Icard et Jaume Bressier, de ce lieu.

[Signé : Icard]

Le 29/10/1605, a comparu Jaume Monier, lequel a confessé avoir reçu dudit Féliassian la somme de 26 florins d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu en présence de Jaume Roux et François Barb... [?], de ce lieu.

f° 140 :

Ratification pour la communauté de Saint-
Martin-de-la-Brasque

Le 27/03/1605, s'est assemblé le conseil du présent lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), en présence de François Roman, baile dudit lieu, à la requête de Georges Roux, consul, où furent présents Pierre Roman, Pierre Barthélémy, Jean Roman, fils de François, Monet Roman, Jean Mallan, Mathieu Roman, fils de Jacques, Jean Dupuy, Jean Arnoulx, Barthélémy Jourdan, Jean Bret, Jaumet Barthélémy, Bastien Pourpe et Pierre Bret.

Le consul a montré qu'il a été passé un acte d'obligation le 24/03/1605 chez M^e Étienne Gaffier provenant d'un dépôt fait par arrêt de la cour de Michel Cortin, poursuivi à la requête de Barthélémy Rouchon pour une somme de 750 livres, somme qui a été prêtée avec le consentement desdits Cortin et Rouchon à ladite communauté dans ledit contrat d'obligation, qui porte qu'ils ont reçu 750 livres et que ledit Rouchon en a retenu 50, d'où déclaration en date du 25/03/1605. Après lecture de l'obligation, la communauté la ratifie. Fait audit lieu, devant la maison de Georges Roux, consul, en présence de Vincent Trouchet, maréchal d'Aubignosc (04), et Antoine Pourpe, du Revest-des-Brousses (04).

[Signé : Roman Baille, J Roman]

f° 150 :

Obligation avec prorogation pour Georges
Roux contre Sauvaire Mouret

Le 20/05/1605, a comparu Sauvaire Mouret, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a dit devoir à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, suivant obligation reçue par M^e Gilly, notaire de Pertuis (84), le 24/05/1602, la somme de 7 écus, et que depuis la somme a été cédée par ledit Bret à Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, suivant cession reçue par M^e Jean Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 28 livres 4 sols, et sur laquelle ledit Roux a confessé avoir reçu dudit Mouret en plusieurs paies 15 livres d'où quittance, et pour les 13 livres 4 sols restantes, ledit Roux proroge le paiement d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence d'Étienne Darbon, de ce lieu, et de Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

[Signé : J Roman]

1606

Ø

1607

f° 196 :

Relèvement d'obligation pour Jean Roman,
fils de Marc

Le 16/02/1607, a comparu Georges Roux, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a déclaré que bien que Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, présent, a passé un acte d'obligation envers M^e Pierre Martelly, écuyer, de Pertuis (84) pour une 1/2 saumée de blé annone suivant acte chez M^e Olivier, notaire de Pertuis, le 07/02/1607, ledit Roux déclare avoir reçu le blé de l'obligation, et qu'il relève de l'obligation de paiement ledit Roman pour prendre sa place envers ledit Martelly.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Jacques Gueidan, père du notaire, en présence de Jean Roman, « dict de Douse », et Christol Escoffier, de ce lieu.

[Signé : J Roman]

1608

f° 224 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane, notaire
royal et greffier de La Tour-d'Aigues, contre
Jean Jourdan et Daniel Bouchard, et Jean
Bouchard pleige

Le 18/02/1608, ont comparu Jean Jourdan et Daniel Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 54 livres, reçue, d'où quittance, qu'ils promettent de rembourser d'ici le 15 août.

Fut présent Jean Bouchard, fils de Brémond, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel s'est porté pleige.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Jaume Durand.
[Signé : Sauvecane, Gaspard Reboul]

Le 20/09/1608, acte barré à la demande et présence dudit M^e Louis Sauvecane, notaire et greffier de ce lieu, qui a confessé avoir reçu ladite somme de 54 livres desdits Jean Jourdan et Daniel Bouchard en principal, et Jean Bouchard en pleige, et des mains et propre argent de Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, commis de la communauté de La Motte-d'Aigues (84), d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu en présence de M^e Louis Jourdan et de François Blanc.

[Signé : Sauvecane, L Jourdan, Billard]

f° 243 :

Quittance pour Pierre Bret de Saint-Martin-
de-la-Brasque contre François Pourchier

Le 23/08/1608, a comparu François Pourchier, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent,

la somme de 25 livres 10 sols, savoir la moitié avant cet acte et l'autre moitié à l'instant, somme due suivant obligation passée devant M^e Louis Sauvecane, notaire de ce lieu, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e Jean Sauvecane, fils de Jean, praticien, et de Benoît Abel, maréchal.

[Signé : Sauvecane]

f° 256 :

Obligation pour M^e Nicolas Olivier contre Mathieu Rambaud de Saint-Martin

Le 25/09/1608, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e Nicolas Olivier, de ce lieu, présent, la quantité d'1 saumée de blé annone, bien reçue, d'où quittance, et de l'avoir employé pour l'achat d'une vache poil blanc, qu'il hypothèque. Il promet de le payer à Noël.

Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Honoré Bressier.

[Signé : N Olivier]

f° 270 :

Obligation pour Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, contre André Roux, de Lourmarin

Le 19/11/1608, a comparu André Roux, de Lourmarin (84), fils d'André, lequel a confessé devoir à Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 55 livres 10 sols, pour l'achat de 2 vaches poil rouge âgées de 5 ou 6 ans, qu'il hypothèque pour le paiement. Il promet de payer la moitié au 15 août et l'autre moitié à Noël suivant.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de M^e Jean Chabert et M^e Claude Ferrier, de Bonnieux (84).

[Signé : J Richardi, Jehan Chabert]

f° 281 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Vincent Mouton, de La Motte-d'Aigues, et M^e Antoine Courenc

Le 11/12/1608, a comparu Vincent Mouton, de La Motte-d'Aigues, lequel a confessé devoir à M^e Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 saumée de blé annone, en prêt amiable, pour semer. Il promet de le rembourser « *entre issy et le jour et feste de may prochain* ».

Fut présent Antoine Courenc, sergent royal de ce lieu, lequel se porte pleige pour ledit Mouton.

Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc et de Jaume Monier, de ce lieu.

[Signé : Courenc]

Le 12/11/1609, acte barré à la demande dudit M^e Olivier, présent, qui fait quittance.

Fait et publié en ce lieu, en présence de Jacques ...on et Jaume Monier.

[Signé : N Olivier, Courenc]

1609

f° 325 :

Obligation pour Jean Pierre Coussin, marchand, contre Sauvaire Mouret et Jacques Nicolas

Le 19/06/1609, ont comparu Sauvaire Mouret et Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à sire Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), présent, la quantité de 6 coupes de vin, 3 chacun, reçues d'où quittance, et estimées à 6 livres au total, qu'ils ont promis de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine.

Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Claude Ferrier.

[Signé : JP Cossin, Claude Ferrier]

f° 327 :

Obligation pour Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille, contre Jean Mallan

Le 26/06/1609, a comparu Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), 8 livres en argent, pour l'achat et prix de 6 coupes de vin, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Blanc et Jaume Monier.

[Signé : JP Cossin]

f° 339 :

Obligation pour Nicolas Olivier

Le 12/10/1609, a comparu Jean Jourdan et Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à M^e Nicolas Olivier, marchand, de La Tour-d'Aigues, savoir ledit Jean 6 saumées de blé annone et ledit Barthélémy 3 saumées de blé annone, qu'ils ont reçu et promettent de rendre à Pâques. Ces grains ont été semé à La Motte-d'Aigues et au « *plan dit de Belle-Estelle* » dont les récoltes sont hypothéquées.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Jean Sicard, praticien, de ce lieu.

[Signé : N Olivier, Sicard]

Le 24/11/1610, acte barré à la demande dudit M^e Olivier, présent, confessant avoir reçu les 9 charges de grains d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Escoffier et Giraud Panisset.

[Signé : N Olivier]

f° 343 :

Obligation pour Henri Darbon contre Jean Richard

Le 24/11/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e Henry Darbon, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 saumées de conségal, reçue ce jour et en avoir payé le prix d'une vache que ledit Richard a acheté à Antoine Pourchier, et ce pour la première paie échue en août, d'où quittance des 2 saumées, qu'il promet de payer à Pâques, avec hypothèque de la vache qui est de poil rouge et âgée de 4 ou 5 ans.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Meynier et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues.

[Signé : Darbon, J Richard]

Le 03/01/1611, acte barré à la demande et présence dudit Henry Darbon, qui a reçu les 2

saumées de conségal, d'où quittance.

Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier.

[Signé : J Richard, Darbon]

f° 345 :

Obligation pour M^e Henri Darbon

Le 14/12/1609, a comparu Michel Falician, ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à M^e Henry Darbon, marchand de ce lieu, 1 saumée de conségal, reçue, d'où quittance, qu'il promet de rendre d'ici Pâques.

Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Pierre Jourdan, de ce lieu.

[Signé : Darbon]

Le 20/09/1612, acte barré à la demande et présence dudit M^e Darbon, qui fait quittance.

Fait en ce lieu, en présence d'Isnard Lantelme et Giraud Panisset.

[Signé : Darbon, I Lantelme]

1610

f° 356 :

Obligation pour Georges Gueidan contre

Barthélémy Gouiran et Anne Brunet

Le 23/01/1610, ont comparu Barthélémy Gouiran et Anne Brunet, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, 8 panaulx d'orge prin pour ledit Gouiran et une ½ saumée pour ladite Brunet d'orge prin, le tout reçu pour les semer dans leurs terres à La Motte-d'Aigues, promettant de les rendre d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Peroardy, bourgeois, de Rians (83).

[Signé : B Gouiran, B Icard, Peiroardi]

f° 357 :

Obligation pour Georges Gueidan contre

Pierre Beymond

Le 23/01/1610, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 1 saumée et ½ d'orge prin, reçue pour semer audit La Motte-d'Aigues, avec hypothèque de sa récolte, qu'il promet de rendre d'ici les fêtes de mai.

Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Peroardi, bourgeois, de Rians (83), et Pierre Long.

[Signé : Peiroardy]

Le 12/02/1611, acte barré à la demande et présence des S^{rs} Gueidan et Nicollet, qui ont confessé avoir reçu lesdits grains, d'où quittance.

f° 360 :

Obligation pour Georges Gueidan contre

Pierre Nicolas, de La Motte-d'Aigues

Le 01/02/1610, a comparu Pierre Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 3 panaulx d'orge prin, qu'il promet de rendre d'ici les fêtes de mai, reçues et semées à La Motte-d'Aigues, avec hypothèque de sa récolte.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e Antoine

Garcin et Jaumet Gouirand.
[Signé : Garcin, J Goiran]

f° 364 :

Dette pour Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, contre Daniel Nicolas et Pierre Mallan, de La Motte-d'Aigues

Le 13/02/1610, ont comparu Daniel Nicolas et Pierre Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, ledit Nicolas 4 panaulx d'orge prin et ledit Mallan 4 panaulx d'orge prin, qu'ils ont semés à La Motte-d'Aigues, avec hypothèque de leurs récoltes. Ils promettent de payer le tout aux fêtes de mai.

Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Benoît Abel.

[Signé : Jehan Louis Le Long]

f° 367 :

Obligation pour Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux, contre Jacques Nicolas

Le 22/02/1610, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), habitant La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, 1 saumée d'orge prin, reçue, avec hypothèque de sa récolte, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Barielle, de Grambois (84), et Jean Antoine Escoffier, de ce lieu.

[Signé : J Nicolas]

Le 10/12/1612, acte barré à la demande et présence dudit Gueidan, qui fait quittance audit Nicolas.

Fait et publié en ce lieu, en présence de Giraud Panisset et Jaume Monier.

[Signé : Gueidan]

f° 368 :

Obligation pour Georges Gueidan contre Mathieu Rambaud, de Saint-Martin

Le 22/02/1610, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de la comtesse de Sault de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une ½ saumée d'orge prin, reçue et semée dans ses terres à La Motte-d'Aigues (84), dont il hypothèque la récolte, et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Antoine Escoffier, broquier. [Signé : Charles Jourdan]

f° 370 :

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet, bourgeois, contre Claude Ravel

Le 22/03/1610, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan et Jacques Nicollet, bourgeois de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 1 saumée d'orge prin, reçue et semée à La Motte-d'Aigues, dont il hypothèque la récolte, et qu'il promet de payer aux fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e Louis Jourdan, marchand, et Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

[Signé : L Jourdan]

Le 05/12/1612, acte barré en présence dudit Gueidan, rentier, qui fait quittance audit Ravel.

Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Gouirand et Giraud Panisset.

[Signé : Gueidan]

f° 371 :

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicolet, bourgeois, de Sisteron

Le 03/10/1610, ont comparu Étienne Gouirand et Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan et à Jacques Nicollet, bourgeois, de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 1 saumée d'orge prin chacun, les 2 reques, qu'ils promettent de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Barben et M^e Jean Garcin, de ce lieu.

[Signé : Garcin]

f° 373 :

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet, bourgeois, contre Claude Ravel

Le 27/04/1610, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan et Jacques Nicollet, bourgeois, de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 1 saumée d'orge prin, reque, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.

Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Claude Ferrier, de ce lieu.

f° 374 :

Obligation pour François Pourchier contre M^e Barthélémy Icard et Daniel Billot

Le 05/05/1610, ont comparu M^e Barthélémy Icard et Daniel Billot, son rentier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 88 francs et ½, et ce pour l'achat d'une paire de bœufs poil bouchard « *dict fons* », reque, qu'ils promettent de payer d'ici le 15 septembre.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier, couturier, et de Charles Jourdan, de ce lieu.

[Signé : B Icard, Charles Jourdan]

Le 26/01/1611, acte barré à la demande et présence dudit Pourchier, qui fait quittance audit Icard.

Fait en ce lieu, en présence de M^e Georges Bernard et Michel Rodde.

[Signé : B Icard, Bernard, M Rodde]

f° 377 :

Dette pour Antoine Garcin contre Barthélémy Jourdan et Pierre Beymond

Le 07/05/1610, ont comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Beymond 3 charges de conségal et ledit Jourdan 2 saumées de conségal, qu'ils promettent de payer dans les 15 jours.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Simon Long et Jean Marceu [Marque ?], de Rians (83), habitant ce lieu.

[Signé : Garcin]

Le 29/10/1611, a comparu ledit Antoine Garcin, lequel a confessé avoir reçu de Pierre

Beymond 3 saumées de conségal pour sa part, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Pallan et Giraud Panisset.

[Signé : Giraud]

Le 16/10/1612, ledit Garcin a confessé avoir reçu la part dudit Jourdan, d'où quittance.

Fait en ce lieu, en présence d'Isnard Molinet et Giraud Panisset.

[Signé : Garcin]

f° 386 :

Achat pour Jean Roux, fils d'Étienne, contre
Pierre Ripert et Magdeleine Roux

Le 26/08/1610, ont comparu Pierre Ripert et Magdeleine Roux, mariés, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont vendu à Jean Roux, fils d'Étienne, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 1 émine et ½ de terre à Cabrières-d'Aigues, quartier de Saint-Laurent, confrontant terre dudit Roux acheteur et terres de David Roux, le vallon et terre de Mathieu Durand, pour le prix de 12 florins, payés à l'instant, d'où quittance.

Ledit Ripert a reconnu ladite somme à sa femme sur un cazal qu'il a acquis ces jours passés de M^e Louis Jourdan, exacteur des censes à Cabrières-d'Aigues, au quartier du Bout de Ville, confrontant cazal des hoirs d'André Anthoard, les deux re... et le grand chemin allant à Pertuis.

Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Pierre Long, en présence de M^e Louis Jourdan et Guillaume Darbon, de La Tour-d'Aigues.

[Signé : Darbon]

f° 388 :

Ratification pour Grégoire Meilleuret

Le 01/09/1610, a comparu M^e Esprit Chaillan, de Jouques (13), lequel informé que Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, a passé un acte d'arrentement « *du droit de grosse* » dû aux prêtres de l'église Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence (13), avec une rente de 203 écus, soit 609 livres, suivant acte reçu chez M^e Borilly, notaire royal d'Aix-en-Provence, il a ratifié et approuvé ledit acte, et promet de payer en proportion ladite rente.

Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de ville, en présence de Brunet Roux et M^e Claude Fernier [Fournier], marchand, de Bonnieux (84).

[Signé : Cheilan]

f° 400 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Daniel
Jourdan

Le 25/10/1610, a comparu Daniel Jourdan, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier [absent], marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 1 saumée de conségal que ledit Jourdan a semé dans une terre qu'il possède, dont il hypothèque la récolte. Il promet de rembourser à la fête de mai prochain.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e Michel Rodde et de Jean Antoine Escoffier.

[Signé : M Rodde]

Le 23/11/1612, acte barré à la demande dudit M^e Olivier, présent, qui fait quittance audit Jourdan.

Fait en ce lieu, en présence de Giraud Panisset et Jaume Monier.

[Signé : N Olivier]

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

**3 E 69/196
Balthazar Gueidan**

1611-1613

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants ⁵.

1611

f° 12 :

Obligation pour Georges Gueidan contre
Claude Ravel

Le 12/02/1611, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, écuyer et rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 4 saumées de blé annone, en prêt amiable, le tout reçu précédemment, et qu'il promet de payer aux fêtes de mai, avec hypothèque de ses semés de cette année.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et M^e Louis Jourdan, de ce lieu.

[Signé : L Jourdan]

f° 13 :

Obligation pour Georges Gueidan, rentier
des droits seigneuriaux, contre Étienne
Gouirand

Le 14/02/1611, a comparu Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, une ½ saumée d'orge prin, reçue précédemment, et semée en une sienne terre à La Motte-d'Aigues, dont il hypothèque le semé, et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e Esprit Cheilan et Giraud Panisset.

⁵ . Voir : <https://prat-genealogie.fr/84/La%20Tour%20d%20Aigues/196.pdf>

[Signé : Cheilan]

f° 15 :

Obligation pour Georges Gueidan contre Daniel Nicolas

Le 17/02/1611, a comparu Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 4 panaulx d'orge, qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai, orge semée cette année en une terre qu'il possède à La Motte-d'Aigues, dont il hypothèque le semé. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Honoré Thurin, fils de Georges, de ce lieu.

[Signé : H Thurin]

f° 27 :

Obligation pour Jacques Nicolet et Georges Gueidan, rentiers de la dame de Sault, contre Monet Roman

Le 26/05/1611, a comparu Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Nicolet et Georges Gueidan, bourgeois, de Sisteron (04), rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 6 livres, qu'il promet de payer d'ici le 15 août.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pourchier et Antoine Derbes, praticien, de Sisteron.

[Signé : Derbes]

f° 33 :

Quittance pour Étienne Tamisier

Le 08/07/1611, a comparu Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu d'Étienne Tamisier, boucher, de Cucuron (84), présent, la somme de 135 francs, en déduction et à bon compte de plus d'argent qu'il lui devait, suivant acte chez M^e Charles Augier, notaire royal de Cabrières-d'Aigues, d'où quittance.

Fait et publié « *audit La Tour d'Aigues et dans la maison de ville de Cabryères par la communauté aqoise de Pol Agnel* » [sic], en présence de M^e Louis Jourdan et M^e Michel Rodde, de La Tour-d'Aigues.

[Signé : M Rodde]

f° 38 :

Action de révision d'arrentement pour M^e Louis Sauvecane, notaire et greffier

Le 15/09/1611, a comparu Catherine Maurel, veuve et administratrice des hoirs de feu Denis [sic, Daniel] Billot, de Lourmarin (84), laquelle a cédé à M^e Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, sa métairie qu'il a à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), quartier de Rourabeau, ainsi que le garas et les fruits de la vigne, ainsi que les pâtures réduites dans ladite métairie. Ledit M^e Sauvecane a remis ledit tout à Jean Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu, présent, moyennant le prix de 43 écus 36 sols, payable ainsi :

- 24 écus audit M^e Sauvecane, pour la somme que ledit feu Billot lui devait tant pour 20 écus prêtés que pour 4 écus en déduction de 8 charges de blé qu'il lui devait ;
- et les 19 écus 36 sols restant, ledit Darbon promet de les payer à ladite Maurel à la récolte prochaine.

De plus, ledit Darbon promet de payer à la récolte prochaine audit M^e Sauvecane 15 charges de blé annone pour la rente de ladite métairie et en relever ladite Maurel.

Pour le reste du prix des 8 charges de blé dues par ledit feu Billot, ladite Maurel baille en

paiement audit M^e Sauvecane, 2 bœufs poil blanchard, d'où quittance et consentement dudit M^e Sauvecane à faire barrer l'acte d'arrentement passé chez M^e Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84).

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison et salle dudit M^e Sauvecane, en présence de Jean Reynaud, de ce lieu, et François Rey, ménager, y habitant.

[Signé : Sauvecane]

Le 04/07/1615, a comparu Catherine Maurel, veuve dudit feu Daniel Billot, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Darbon la somme de 19 écus 36 sols, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Beymond et Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).

[Signé : Morel]

f° 50 :

Achat pour Daniel Bouchard contre Michel Solliers, fils de Claude

Le 07/11/1611, a comparu Michel Solliers, de Saignon (84), fils de Claude, lequel a vendu à Daniel Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), une vigne de 4 hommes et ½ à La Motte-d'Aigues, quartier de Pyesrastres, confrontant vigne de Barthélémy Gouirand et vigne des hoirs de Magdeleine Cavallard.

La vente est faite pour le prix de 14 écus, dont le vendeur a reçu à l'instant 4 écus, d'où quittance. Pour les 10 écus restants, ledit Bouchard promet de les payer d'ici Noël.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et M^e Esprit Cheilan, de ce lieu.

[Signé : Micheu Soulluyer, Daniel Bouchard, Cheilan]

1612

f° 77 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane, notaire, contre Pierre Beymond en principal, et M^e Louis Jourdan en pleige

Le 24/02/1612, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 écus, comprenant une obligation de 13 écus, avec pour pleige Jean Jourdan, acte reçu chez M^e Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), le 10/02/1612, et qu'il promet de payer d'ici la Saint-Michel.

Fut présent M^e Louis Jourdan qui s'est porté pleige pour la somme de 11 écus seulement [soit la différence entre la première obligation et la somme totale].

Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Pierre Peyron, travailleur, de ce lieu.

[Signé : Sauvecane, L Jourdan]

f° 80 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane, notaire, contre Jean et Noël Alaise

Le 10/03/1612, ont comparu Jean et Noël Allaise, frères de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 36 livres qui leur a été prêtée à l'instant et qu'ils promettent de rendre d'ici la Saint-Michel.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de David Roux et Giraud Panisset, de ce lieu.

[Signé : Noé Alaise]

Le 25/09/1613, acte barré en présence dudit Sauvecane, qui fait quittance auxdits Alaise.
[Signé : Sauvecane]

f° 81 :

Obligation pour M^e Pons May contre David
Bret et Jean Anthoard

Le 11/03/1612, ont comparu David Bret et Jean Anthoard, fils de Louis, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 saumée de conségal chacun, soit 2 saumées au total, reçues précédemment, et qu'ils promettent de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e Guillaume Darbon et Giraud Panisset.

[Signé : Darbon]

Le 09/09/1612, acte barré en présence dudit M^e Pons May, qui fait quittance auxdits Bret et Anthoard.

Fait en présence de Giraud Panisset.

[Signé : P May]

f° 82 :

Obligation pour M^e Pons May contre Daniel
Magnan

Le 14/03/1612, a comparu Daniel Magnan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 1 saumée et ½ de blé annone, reçue précédemment et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e Jacques Ollivier, tailleur, et Giraud Panisset, de ce lieu.

f° 92 :

Obligation pour Jean Jourdan contre Barthé-
lémy Jourdan

Le 17/06/1612, a comparu Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), habitant à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 18 francs reçue à l'instant, et qu'il promet de rendre d'ici le 15 août.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard de La Planche, bourgeois, de Cabrières-d'Aigues, et Mathieu Bret, dudit lieu.

f° 93 :

Quittance pour Jean Jourdan contre Barthé-
lémy Jourdan

Le 17/06/1612, a comparu Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), habitant à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), 1 saumée et ½ de blé annone, mesure vieille et ce pour l'entier paiement de la rente que ce dernier fait audit Barthélémy pour les terres qu'il tient en arrentement de lui à La Motte-d'Aigues, d'où quittance de tout le passé jusqu'à ce jour, sans préjudice audit Jean Jourdan des obligations pour les prêts passés en sa faveur.

Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard de La Planche, bourgeois, de Cabrières-d'Aigues, et Mathieu Bret, dudit lieu.

f° 103 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane, notaire royal, contre Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 23/09/1612, a comparu Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 3 saumées de blé et 12 panaulx de conségat, le tout reçu pour ensemençer ses terres cette année audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dont il hypothèque le semé, et qu'il promet de payer aux fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Michel, de Pertuis (84), et Giraud Panisset.

[Signé : L Michellis]

Le 30/09/1631, acte barré en présence dudit Sauvecane, qui fait quittance audit Mallan, présent Pierre Mallan, son fils.

[Signé : Sauvecane]

f° 104 :

Quittance pour Jacques Cavalier, de La Motte-d'Aigues

Le 28/09/1612, a comparu M^e Louis Ange, praticien, d'Aix-en-Provence (13), procureur de Pierre Maseau, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Cavalier, époux de Suzanne Pèleguin, la somme de 54 sols, pour reste et entier paiement de la condamnation de ladite Pelegrin envers ledit Pierre Maseau, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), en présence de Giraud Panisset et Guillaume Nicolas.

[Signé : Ange]

f° 106 :

Obligation pour Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux, contre Pierre Long

Le 23/10/1612, a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 1 saumée de blé, pour ensemençer cette année en ses terres de La Motte-d'Aigues, dont il hypothèque le semé, et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Jaumet Monier, de ce lieu.

[Signé : Gueidan, J Monier]

f° 137 :

Quittance pour les hoirs de Paul Agnel, en son vivant bourgeois, de Manosque

Le 28/12/1612, a comparu Pierre Martin, de la ville d'Apt (84), comme procureur de Françoise Augard, veuve en premières nocces de feu Marquet Martin, suivant procuration chez M^e Bogarel, notaire royal d'Apt, du 12/12/1612, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Paul Agnel et des mains et propre argent d'Antoine [Garcin], son neveu, la somme de 18 livres, en déduction et à bon compte tant pour les arrérages d'intérêts que ceux courant.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de David Mure et Sérès Meyran, de ce lieu.

[Signé : A Garcin, Pierre Martin]

1613

f° 182 :

Arrentement pour Pierre Roman contre Guillaume Andrieu

Le 11/01/1613, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a arrenté à Guillen Andrieu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre en ce lieu, quartier du Revest, de 3 saumées pour 2 ans à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 3 panaulx du grain qui y sera cultivé par saumée de terre soit un total de 9 panaulx, dont la première paie aura lieu au 15 août prochain en un an et ainsi de suite. Le rentier devra payer à Pons Daumas, présent, la rente car ledit Roman lui est obligé suivant acte chez M^e Bernard, notaire de ce lieu, et ledit rentier devra obtenir des quittances publiques. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Nicollet, bourgeois, de Sisteron (04), et Giraud Panisset.

[Signé : Nicollet]

f° 202 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Daniel Roux, de La Motte-d'Aigues

Le 04/03/1613, a comparu Daniel Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, dudit lieu la somme de 27 francs, pour l'achat d'une « saume » de poil noir, âgée de trois ans, à payer moitié à la Sainte-Marie-Magdeleine et moitié l'année suivante, avec hypothèque.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Meysonier et Giraud Panisset.

[Signé : A Garcin]

Le 27/08/1614, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse avoir été payé en plusieurs fois par ledit Roux, d'où quittance.

Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Barthélémy Silve.

[Signé : A Garcin]

f° 212 :

Obligation pour M^e Pons May contre Vinson Moutton et Étienne Roux

Le 11/03/1613, ont comparu Vinson Moutton, Étienne Roux et Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 saumée et ½ de conségal, reçue précédemment, d'où quittance, et qu'ils promettent, chacun pour 5 panaulx, de payer d'ici les fêtes de mai.

Le notaire se porte pleige pour eux.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de M^e Jean Garcin et Giraud Panisset.

[Signé : J Garcin]

f° 215 :

Obligation pour M^e Pons May contre Jean Bouchard, fils d'Antoine

Le 11/03/1613, a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), fils d'Antoine, lequel a confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 1 saumée de conségal, reçue précédemment et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e Barthélémy Silve et Melchion Vallette.

f° 218 :

Obligation pour M^e Pons May contre Étienne Roux

Le 01/04/1613, a comparu Étienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une ½ saumée de conségal, reçue et qu'il promet de payer d'ici les fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84), et Mathieu Gouirand, de La Motte-d'Aigues.

f° 219 :

Obligation pour M^e Pons May contre Étienne et Barthélémy Gouirand, Jean Pellegrin et Jehannon Pallon

Le 10/04/1613, ont comparu Étienne et Barthélémy Gouirand, Jean Pellegrin et Jean Pallon, tous de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Étienne 1 saumée de conségal, ledit Barthélémy 1 saumée de conségal, ledit Pellegrin 1 saumée de conségal et ledit Pallon une ½ saumée de conségal, soit au total 3 saumées et ½, qu'ils promettent de payer d'ici les fêtes de mai.

Fut présent Jacques Gueidan, rentier des droits seigneuriaux dudit La Motte-d'Aigues, qui s'est porté pleige.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e Jean Archimabud et Melchion Vallette, de ce lieu.

[Signé : B Gouirand, Jaques Gaydan]

f° 220 :

Obligation pour M^e Pons May contre Jean Sambuc

Le 14/04/1613, a comparu Jean Sambuc, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 florins pour le prix d'1 saumée de mescle, reçue précédemment, et qu'il promet de payer au 15 août.

Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.

Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e Georges Bernard, notaire.

[Signé : Jaques Gaydan]

Le 15/02/1614, acte barré en présence dudit May, qui a confessé avoir été payé et satisfait par ledit Sambuc, d'où quittance.

Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Barthélémy Silve.

[Signé : P May]

f° 224 :

Obligation pour Siston de Beauregard, capitaine d'une des galères de M^{gr} le comte de Sault

Le 29/04/1613, ont comparu Marquet Nicolas et Jean Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), habitant à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Siston de Beauregard, écuyer, de Grenoble (38), capitaine de la galère de M^{gr} le comte de Sault au port de Marseille (13), Sieur de Beauregard, 1 saumée de blé chacun, qu'ils promettent de payer fin mai.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e Jean Sauvecane, fils de M^e Guillaume, et de Giraud Panisset.

[Signé : Sauvecane]

Le 04/01/1614, acte barré en présence dudit Sieur de Beauregard, qui fait quittance auxdits Nicolas et Mallan.

Fait en présence de Barthélémy Jourdan et Giraud Panisset.
[Signé : de Beauregard]

f° 225 :

Obligation pour Salomon de Lombard,
écuyer, de Grenoble

Le 29/04/1613, a comparu Mathieu Rambaud, de « *Belle-Estelle* », lequel a confessé devoir à Salomon de Lombard, écuyer, de Grenoble (38), 1 saumée 2 panaulx de conségal, qu'il a promis de rendre au 31 mai.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de M^e Jean Sauvecane, fils de Guillaume, et Melchion Vallette.

[Signé : Sauvecane]

f° 225 :

Obligation pour le Sieur de Beauregard
contre Pierre Croux et Pierre Estalliard

Le 29/04/1613, ont comparu Pierre Croux et Pierre Estalliard, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir au Sieur de Beauregard [Siston de Beauregard], capitaine de la galère du comte de Sault, une ½ saumée de blé annone chacun, qu'ils promettent de payer d'ici fin mai.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de M^e Jean Sauvecane, fils de Guillaume, et Melchion Vallette.

[Signé : Sauvecane]

Le 24/08/1613, a comparu le capitaine Jean Gaspard Desdier, d'Embrun (05), lequel ayant « *charge et pouvoyr comme il a dit* » dudit Sieur de Beauregard, a confessé avoir reçu de Pierre Estalliard une ½ saumée de blé et de même dudit Pierre Croux, d'où quittance.

Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Giraud Panisset.

[Signé : J Desdier]

f° 227 :

Obligation pour noble Salomon de Lombard

Le 29/04/1613, a comparu François Rey, de Lourmarin (84), rentier de Sainte-Catherine, lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard, argentier de madame de Créquy, comtesse de Sault, 3 saumées 6 panaulx de blé et 3 saumées 6 panaulx de conségal, qu'il promet de payer d'ici la fin du mois de mai.

Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Mathieu Rambaud et Guillaume Darbon.

Le 02/12/1613, acte barré en présence dudit Lombard, qui confesse avoir été payé, d'où quittance.

Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Barthélémy Silve.

[Signé : Lombard]

f° 228 :

Obligation pour noble Siston de Beauregard,
capitaine de la galère de M^{gr} de Créquy

Le 30/04/1613, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Siston de Beauregard, capitaine de la galère du comte de Sault, 1 saumée de blé annone, reçue, qu'il promet de payer d'ici fin mai.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Pascal et Jean Imbert de ce lieu.

[Signé : B Goirand]

f° 229 :

Obligation pour Georges Gueidan

Le 30/04/1613, a comparu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à Sisteron (04), 1 saumée de blé, qu'il promet de payer dans un mois.

Fait à La Tour-d'Aigues en présence de Michel Rodde et Michel Darbon.

[Signé : M Rodde]

Le 26/08/1613, acte barré en présence dudit Gueidan, [avec quittance pour ledit Pascal].

Fait en ce lieu en présence de Giraud Panisset et Mathieu Orcière, de Cabrières-d'Aigues (84).

[Signé : Gueidan, M Orciere]

f° 230 :

Obligation pour noble Siston de Beauregard

Le 02/05/1613, a comparu Pierre Périn, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Siston de Beauregard, capitaine de la galère du comte de Sault, 5 panaux de blé annone, qu'il promet de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Barthélémy Silve, de ce lieu.

f° 232 :

Obligation pour noble Siston de Beauregard

Le 06/05/1613, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à noble Siston de Beauregard, capitaine de la galère du comte de Sault, 2 saumées de blé annone, reçues et qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Sicard, bourgeois, et Melchion Vallette, de ce lieu.

[Signé : Sicard]

Le 04/01/1614, acte barré à la demande dudit Sieur de Beauregard, qui fait quittance audit Jourdan.

Fait en ce lieu, en présence de Marquet Nicolas et Giraud Panisset.

[Signé : de Beauregard]

f° 233 :

Obligation pour noble Siston de Beauregard

Le 06/05/1613, a comparu Pierre Ripert, « de Marye Blanche », de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Siston de Beauregard, capitaine de la galère du comte de Sault, 1 saumée de blé annone, reçue et qu'il promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Guillaume Sicard, bourgeois, et Melchion Vallette, de ce lieu.

[Signé : Sicard]

Le 02/03/1615, acte barré en présence dudit Sieur de Beauregard, qui fait quittance audit Ripert.

[Signé : de Beauregard]

f° 238 :

Obligation pour noble Salomon de Lombard
contre Antoine Auman, de La Motte-d'Aigues

Le 24/05/1613, a comparu Antoine Auman, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard, de Grenoble (38), 6 panaux de blé et 6 panaux de conségal, le tout reçu, qu'il promet de payer au 15 août.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Melchion Vallette et Giraud Panisset.
Le 24/03/1616, a été exhibée une quittance privée portant barrement de cet acte, faite par ledit Lombard ledit jour, confessant avoir été payé par ledit Auman, « *laquelle est remise cy-jointe au présent feuillet* ».

f° 249 :

Obligation pour noble Salomon de Lombard
contre Jean Richard

Le 14/06/1613, a comparu Jean Richard, de Belle-Estelle, lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard, sieur argentier de la dame de Créquy, comtesse de Sault, 2 écus à 60 sols pièce, reçus précédemment et qu'il promet de payer au 15 août.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Estienne, maçon, de Saint-Martin-de-la-Braque (84), et Melchion Vallette, de ce lieu.

[Signé : J Richard]

f° 250 :

Obligation pour [Constans] contre Pierre
Moutton

Le 14/06/1613, a comparu Pierre Moutton, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à [blanc dans l'acte] Constans, de Sisteron (04), absent, une ½ saumée de blé, reçue précédemment, et qu'il promet de payer d'ici le 15 août.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de M^e Guillaume Darbon et Giraud Panisset.

[Signé : Darbon]

f° 255 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane, notaire
royal, contre Marguerite Gouirand, Jacques
et Paul Nicolas

Le 29/07/1613, ont comparu Marguerite Gouirand, Jacques et Paul Nicolas, mère et fils, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 saumées de blé annone, prises pour ensemencer leurs terres à La Motte-d'Aigues pour la semence prochaine, avec hypothèque des semés, et ils promettent de rendre le tout à la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e Claude Ferrier et Giraud Panisset.

[Signé : C Ferrier, Jaques Nicolas]

f° 257 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane, notaire,
contre Marquet Nicolas

Le 07/08/1613, a comparu Marquet Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 6 saumées de blé annone pour ensemencer ses terres à la présente récolte, dont il hypothèque les semés, et qu'il promet de payer d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine.

Fait et publié en ce lieu, en présence de Giraud Panisset.

f° 258 :

Obligation pour M^e Louis Sauvecane contre
Daniel et Barthélémy Jourdan

Le 17/08/1613, ont comparu Daniel et Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), frères, lesquels ont confessé devoir à M^e Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La

Tour-d'Aigues, 8 saumées de blé et 2 saumées de conségal, ledit Daniel 3 de blé et 1 de conségal, et ledit Barthélémy le reste. Ils promettent de payer le tout à la Sainte-Marie-Magdeleine. Ces grains sont empruntés pour les semer aux semences prochaines dans les terres qu'ils ont tant à La Motte-d'Aigues qu'à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dont ils hypothèquent les semés.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Giraud Panisset.

Le 25/08/1631, ledit M^e Sauvecane a confessé avoir reçu des hoirs de Daniel Jourdan, et des mains et propre de Mathieu et Pierre Grange, beaux-fils dudit Jourdan, 1 charge de blé et 1 charge de conségal, en déduction de ladite obligation.

[Signé : Sauvecane]

Le 14/09/1633, ledit M^e Sauvecane a confessé avoir reçu de Pierre Grange, de Cabrières-d'Aigues (84), 2 charges de blé annone pour l'entier paiement de ce qui était dû par feu Daniel Jourdan, son beau-père, d'où quittance.

[Signé : Sauvecane]

f° 259 :

Procuration pour Pierre et Daniel Nicolas

Le 09/09/1613, ont comparu Pierre et Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont nommé pour procureur Pierre Lambert, de Gargas (84), pour « *poursuivre pour toutes demande et par-devent quelz jugue où la cognoissance apartyendra leurs droitz et appartenances de l'eritaige qu'ilz présuposent avoyr sur le byen et héritage de feu Francoisse Lambert, leur mère, habitante a Cabryerettes, du compte et iceux droitz poursuivre par toutes voyes deue et résorable.* »

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e Guillaume Darbon et Giraud Panisset.

f° 260 :

Cession pour M^e Bertrand Coussin contre Mathieu Rambaud

Le 09/09/1613, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à M^e Bertrand Coussin, présent, la somme de 8 livres 3 sols de principal et 32 sols de dépens que ledit Coussin avait fourni, avec une somme plus grande et que ledit Rambaud lui doit donc, suivant acte d'obligation chez M^e Sauvecane, somme à prendre sur les biens des hoirs de feu Barthélémy Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque, à laquelle ils ont été condamnés le 06/09/1613.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier.

f° 273 :

Déclaration pour Pierre Long

Le 12/11/1613, a comparu Pierre Long, ménager, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a déclaré à M^e Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, « *qu'estant venu à sa notice que on luy a mis et fondé instance pandante par-devant monsieur le lieutenant général en la ville d'Aix pour certaine procès criminel fait à son dit nom, duquel procès et toutes autres procédures contre dudit faittes il n'a jamais entendu faire aucune poursuite ny donné aucune charge à aucune personne, et parce que recognoissant sa consyence estre chargée et pour hobvyer à tout procès et despans qui luy pouroyt survenyr, a déclaré et déclare qu'il n'a jamais entendu faire aucune poursuite ny demande contre dudit May pour n'y avoir jamais fait ledit May que plaisir et service, disavouant et revocant toute poursuite de procès quy peut avoyr esté faite à son nom supposé jusque à ce jourdhuy, désavouant toute charge de procès pour n'avoyr jamais fait aucune, quittant toute préantyon quy pouvoyt avoyr contre dudit May.* »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e Antoine

Vassal, M^e Claude Gavaudan et Constant Vincens, habitant en ce lieu.
[Signé : Anthoine Vassal, Gavaudan]

f° 307 :

Achat pour Jean Estienne contre Pierre Roman

Le 23/12/1613, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Jean Estienne, dudit lieu, présent, une vigne disrute à La Motte-d'Aigues (84), quartier des Pras, de 7 hommes, confrontant vigne de Jeanne Pavin et de Michel Bret, ainsi que le fossé « *de l'eau de l'estanc* » [portant l'eau de l'étang].

La vente est faite pour le prix de 90 livres, dont ledit Roman en a reçu à l'instant 6 écus et le reste sera à payer, 4 écus à la Toussaint et les 10 écus restant en cinq paies à partir de la Toussaint prochaine en un an et ainsi de suite à la même date. Ledit Estienne devra payer à M^e Louis Sauvecane, notaire royal, absent, lesdites sommes que ledit Roman doit, sur une plus grande somme, audit Sauvecane.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret, Giraud Panisset et Jean Brun, fils de François, de ce lieu.

[Signé : J Brun]

Le 23/12/1613, Jacques Gueidan et le notaire confessent avoir été payés du lods dû par ledit Estienne de ladite acquisition, d'où quittance.

[Signé : Jaques Gaydan, Gueidan notaire]

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

**3 E 69/205
Balthazar Gueidan**

1643-1645

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants ⁶.

1643

Ø

1644

Ø

1645

Ø

⁶ . Voir : <https://prat-genealogie.fr/84/La%20Tour%20d%20Aigues/205.pdf>